# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## quotient familial

Question écrite n° 99544

### Texte de la question

Mme Françoise Guégot attire l'attention de Mme la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes sur l'écart entre l'évolution des modèles familiaux et la rigidité des barèmes fiscaux relatifs à la famille. En effet, alors qu'un nombre croissant de foyers sont monoparentaux ou recomposés, les parents séparés n'ayant pas à charge leurs enfants sont considérés comme fiscalement célibataires. Or ils doivent faire face à certaines charges fixes, identiques à celles du parent ayant la garde, pour l'accueil de leurs enfants, et en premier ordre la taille de la voiture ou du logement. Elle aimerait savoir si elle prévoit de prendre en compte cette réalité dans le prochain projet de loi de finances, par l'octroi d'une fraction de part fiscale, ou tout autre dispositif, permettant de rétablir de la justice dans la considération faite aux parents séparés.

### Données clés

**Auteur :** Mme Françoise Guégot
**Circonscription :** Seine-Maritime (2e circonscription) - Les Républicains
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 99544
**Rubrique :** Impôt sur le revenu
**Ministère interrogé :** Familles, enfance et droits des femmes
**Ministère attributaire :** Économie

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 4 octobre 2016, page 7922
**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)